

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

Suite à l'absence de quorum de la séance du 11 Novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 8
Date de convocation : 11 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 novembre 2017 à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : L LEYGUE, A TONETTI, R MAGNAN, M VILLAR, B CAGNY, JC RIVAYROL

Absents : S LEBRE, E QUINSON, JP HESPEL, M CARRERE, P MIFFRE

Procurations : P. MIFFRE à L LEYGUE ; M CARRERE à B CAGNY

Romain MAGNAN est élu secrétaire de séance.

DCM2017-62 : Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2016

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport rédigé par la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre a été voté par le comité syndical dans sa séance du 27 septembre 2017.

Le RPQS doit être également être présenté aux conseils municipaux des communes membres dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 de la régie de distribution des eaux de la Haute Vallée du Sègre.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

